



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER 2023

Le 24 janvier 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Jean Pierre MOURIER, François CRAMILLY à Charles LENOIR, Marie-Claude BEAUFILS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

François LANGLOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

DEMANDE DE SUBVENTION FACIL TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA HALTE SAINT-ELOI - CM/23/005

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Halte Saint-Eloi en vue d'accueillir un espace culturel d'exposition et d'animation ainsi que le dispositif Micro Folies, l'Etat a accordé en 2022 une subvention d'un montant de 177 100 € (arrêté du 01/07/2022) dans le cadre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local.

La ville du Trait souhaite déposer pour ce projet une demande d'aide financière auprès de la Métropole Rouen Normandie par le biais du dispositif FACIL (Convention 2021-2025 - Fonds d'Aide aux communes pour l'investissement local), en sollicitant le montant maximum accordé à la ville du Trait dans le cadre de ce dispositif, soit 511 189 €.

Dans ce contexte, le plan de financement modifié proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes rénovation de la Halte Saint-Eloi - (montant HT)	220 000 €	DSIL (10% du montant HT) Arrêté 01/07/2022	177 100 €
Travaux rénovation de la Halte Saint-Eloi - (montant HT)	1 551 000 €	FACIL – Métropole (28,86 % du montant HT)	511 189 €
TVA	354 200 €	FCTVA (16,404%)	348 617,81 €
		Autofinancement	1 088 293,19 €
Total TTC	2 125 200 €	Total TTC	2 125 200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2334-42 ;

VU la délibération CM/21/150 en date du 09 décembre 2021 ;

VU la délibération CM/22/003 en date du 24 février 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 11 janvier 2023 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel modifié présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie au titre du FACIL, à hauteur de l'enveloppe maximum accordée à la ville du Trait, soit 511 189 €,

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 076-217607092-20230124-CM_23_005-DE



AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
Le 26 janvier 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

